

IPI

INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE

Hiérarchisation et ordonnancement des mandats de maintien de la paix : Le cas de la MINUSMA

MAI 2018



STIMSON

Le 8 mai 2018, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier de réflexion sur le mandat et la stratégie politique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il s'agissait du huitième atelier d'une série portant sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux hiérarchiser et ordonnancer les activités prévues dans les mandats des opérations de paix, ainsi que pour les intégrer à une stratégie politique.

Le présent compte rendu de réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et ne reflète pas nécessairement les points de vue de tous les participants.

Introduction

En juin 2018, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait renouveler le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Préalablement au renouvellement, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a fait réaliser un examen stratégique indépendant de la MINUSMA pour permettre au Secrétaire général de formuler des recommandations au Conseil de sécurité sur le mandat de cette mission.

Dans ce contexte, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé le 8 mai 2018 un atelier pour examiner le mandat et la stratégie politique de la MINUSMA. Cet atelier visait à donner aux États membres et aux acteurs de l'ONU la possibilité de parvenir à une compréhension partagée et d'établir une évaluation stratégique commune de la situation au Mali. Les échanges de vues qui ont lieu à cette occasion avaient pour objectif d'aider le Conseil de sécurité à prendre des décisions éclairées quant à l'orientation stratégique, la définition des priorités et l'ordonnancement du mandat de la mission et de ses opérations sur le terrain.

La première séance de l'atelier a porté principalement sur la dynamique du conflit et l'état actuel du processus de paix au Mali. Les experts ont examiné les moyens qui permettraient de résoudre les défis à surmonter dans le cadre du processus politique entrepris, au nombre desquels le caractère insuffisamment inclusif de l'accord de paix et le peu d'intérêt présenté par cet instrument pour les acteurs armés non signataires, la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, et la faible légitimité de l'État. Au cours de la deuxième séance, les participants ont débattu de la question de savoir des objectifs du Conseil de sécurité au Mali et de la marche à suivre pour établir stratégiquement l'ordre de priorité des activités de la mission afin d'atteindre les buts poursuivis.

L'accent étant mis sur le soutien au processus politique, à l'extension de l'autorité de l'État, à la réforme du secteur de la sécurité, et à d'autres acteurs de la sécurité, les participants ont examiné la façon dont le Conseil pourrait refléter ces priorités stratégiques lors de l'élaboration du prochain mandat de la MINUSMA. Plusieurs participants ont également mis en lumière les tensions qui risquaient d'apparaître lors de l'attribution d'un ordre de priorité aux tâches à accomplir, et ont souligné la nécessité de tenir davantage compte de la façon dont chacune se prête à l'exécution de la stratégie politique de la mission afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Conseil.

Analyse du conflit

Trois ans après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en 2015, les participants ont constaté qu'un grand nombre de ses dispositions essentielles n'ont toujours pas été mises en œuvre. Les menaces posées par les extrémistes violents et les violences intercommunautaires ne font qu'exacerber une situation politique déjà tendue, ce qui fait obstacle au processus politique et au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État. Cette dynamique de violence a coûté la vie à des civils, des membres des forces de sécurité maliennes, des casques bleus de la MINUSMA et des militaires français. L'instabilité menace de compromettre la tenue d'élections présidentielles libres et démocratiques prévues pour juillet, ainsi que l'organisation des élections régionales et municipales qui devraient avoir lieu plus tard dans le courant de l'année.

OBSTACLES À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX

Selon les participants à l'atelier, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu de négociations tenues à Alger, est en perte de vitesse et doit désormais faire face à plusieurs défis.

Les participants ont débattu si l'accord de paix actuel était suffisamment inclusif et si, même en supposant qu'il le soit, il ne devait pas bénéficier d'un soutien plus actif pour inciter ses signataires à maintenir leur engagement, ou encore si, compte tenu de ses lacunes, il n'était pas préférable de négocier un nouvel accord plus large. Bien que les participants aient largement admis que le Conseil de sécurité devait continuer de soutenir l'accord de paix existant, en faisant observer que les Maliens sont les seuls qui soient habilités à exiger un nouvel accord, nombreux sont ceux qui ont exprimé les préoccupations que leur inspiraient ses limitations, telles que son caractère insuffisamment inclusif. Les signataires de l'accord ne manifestent qu'un faible soutien à son égard, et les progrès limités et souvent purement symboliques enregistrés sont fréquemment suivis par des revers.

Un défi majeur qui a été perçu comme constituant un obstacle à la mise en œuvre de l'accord de paix est le fait que les signataires ont des attentes et des priorités différentes. Par exemple, le Gouvernement malien a, avec l'appui de la

MINUSMA, accordé la priorité à la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité, qui visent à rétablir son contrôle sur des territoires situés dans le nord. D'autres signataires, toutefois, souhaitent que l'on se concentre sur l'application de mesures propres à renforcer les dispositions relatives à la gouvernance, telles que la décentralisation, la redistribution des ressources naturelles, et le renforcement du caractère inclusif des organismes chargés d'assurer la sécurité. En raison des divergences observées au niveau des priorités et des attentes, les dividendes ont été lents à se matérialiser, ce qui, à son tour, a aggravé le déficit de confiance des signataires à l'égard de l'accord, car ils doutent de plus en plus qu'il protégera leurs intérêts. Jusqu'à présent, le soutien accordé par la MINUSMA à la mise en œuvre de l'accord a été surtout technique, et les efforts qui ont été déployés n'ont pas suffisamment encouragé les signataires à aborder le problème de leurs attentes divergentes et à chercher à aboutir à un consensus national sur des questions fondamentales ayant trait au rôle de l'État.

Les participants ont également mis en lumière le fait que l'exclusion des vues d'importantes parties prenantes fait obstacle à l'accord de paix. Les dissensions qui existent entre les dirigeants des groupes signataires et les combattants locaux du nord risquent de compromettre le processus de paix si les chefs des groupes armés s'avèrent incapables d'inciter leurs partisans à respecter les conditions de l'accord. En outre, les populations qui ont été exclues des négociations d'Alger cherchent des moyens d'augmenter leur influence politique pour s'assurer que leurs besoins soient également satisfaits. Entre-temps, les extrémistes régionaux tirent parti des frustrations ressenties par les communautés exclues pour promouvoir leurs propres intérêts. Par exemple, dans le centre du Mali, les communautés peules qui ont été exclues de l'accord de paix se sont adressées à des groupes extrémistes pour assurer leur protection et augmenter leur accès aux services et leur pouvoir de négociation par rapport aux groupes armés signataires.

Détérioration de la situation en matière de sécurité

Les participants ont fait remarquer que les progrès modestes accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix n'ont pas été reflétés par une

amélioration de la sécurité sur le terrain. Au cours de l'année écoulée, on a observé au Mali une intensification des actes de violence perpétrés à l'égard de civils, de soldats de la paix et de membres des forces de sécurité nationales et étrangères. Cette instabilité en matière de sécurité a affecté la capacité de la MINUSMA d'exécuter son mandat.

Les participants ont appelé l'attention sur le fait que la recrudescence de la violence dans les régions du nord et du centre est due à des dynamiques différentes, encore qu'indépendantes. Dans le nord, l'instabilité a augmenté en partie en raison d'un manque de confiance dans l'accord de paix et de la fragmentation des groupes armés. Dans le centre, elle est souvent due à des tensions intercommunautaires et à des différends ayant pour enjeu des terres et des ressources locales. La MINUSMA a tenté de s'attaquer aux causes de ces violences en soutenant les processus de médiation locaux, mais les efforts ainsi déployés n'aboutissent souvent qu'à la mise en place de mécanismes de fortune au niveau local, dont il serait impossible d'assurer la longévité en l'absence de réformes institutionnelles de plus grande ampleur.

Un thème fréquemment évoqué en ce qui concerne la recrudescence de la violence dans le nord et le centre du pays est la régionalisation du conflit et l'influence croissante exercée par les extrémistes. Les groupes extrémistes régionaux ont renforcé leur présence en Afrique de l'Ouest et tirent parti des tensions et des doléances non résolues au sein des communautés pour augmenter leurs capacités et atteindre des cibles de plus en plus ambitieuses.

Certains participants ont également noté qu'un durcissement et une polarisation croissante du discours politique risquent d'entraîner une détérioration de la situation en matière de sécurité sur le terrain. Le mécontentement manifesté par le public au sujet du Gouvernement malien est élevé, et la radicalisation augmente au sein de groupes qui n'avaient pas pris les armes pendant le conflit mais avaient été exclus du processus de paix, de sorte qu'ils se sentent politiquement marginalisés par le gouvernement, tels que les Peuls. Il est possible que ces groupes aient recours à la violence pour être admis à siéger à la table de négociation.

Perception de l'illégitimité de l'État

L'État malien est toujours faible ou absent dans une grande partie du centre et du nord du pays, tandis

que dans d'autres régions, il perd de plus en plus de terrain. Cela a créé un vide de gouvernance, ce qui a incité les communautés à se ranger du côté des groupes armés pour avoir accès à la sécurité et à la justice, ce qui lui est refusé dans la situation actuelle. Dans les cas où les pouvoirs publics sont physiquement présents, la perception de son inutilité pour la population n'a fait qu'éroder davantage la légitimité de l'État et a incité les communautés à s'adresser à des groupes armés dans l'espoir qu'ils assureraient la gouvernance et les services dont elles ont besoin.

La légitimité de l'État malien est également compromise par le comportement prédateur dont il fait preuve à l'égard de sa population, ainsi que plusieurs participants l'ont fait observer. Dans les tentatives qu'elles entreprennent pour contrer des menaces terroristes croissantes, les forces maliennes de sécurité auraient été impliquées dans des exécutions extrajudiciaires et des arrestations et détentions arbitraires. De tels incidents érodent encore la légitimité d'un État déjà faible et ne jouissant que d'un faible degré de confiance.

Incidences sur le mandat et la stratégie politique de la MINUSMA

Compte tenu de l'insécurité qui règne au Mali et des défis à surmonter pour appliquer l'accord de paix et assurer l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSMA doit recentrer ses efforts sur le renforcement du processus politique et l'amélioration de la gouvernance. Les participants ont fait valoir que le Conseil de sécurité et les responsables de la mission ont un rôle à jouer en faisant en sorte que le mandat et la stratégie politique de la MINUSMA s'accomplissent en fonction d'un ordre de priorité et d'un ordonnancement correctement conçus afin de permettre la réalisation des objectifs du Conseil au Mali.

Hiérarchisation des priorités et ordonnancement du mandat et des activités de la MINUSMA

En prévision du renouvellement prochain du mandat de la MINUSMA, les participants à l'atelier ont émis l'avis que le Conseil de sécurité devrait lui fixer des priorités stratégiques claires et cohérentes, fondées sur l'objectif global qu'il poursuit au Mali.

Bien que l'on ait noté que le renouvellement du mandat serait, selon toute probabilité, davantage un processus d'amélioration plutôt que de réforme en profondeur, quelques participants ont fait remarquer que plusieurs hypothèses sous-tendant le déploiement de la MINUSMA ne s'étaient pas avérées valables, notamment en ce qui concerne le respect d'un accord politique solide et la création rapide d'un espace de sécurité tel qu'il soit possible de poursuivre le processus politique de manière durable.

Compte tenu du contexte actuel et des avantages comparatifs présentés par la MINUSMA par rapport aux autres acteurs internationaux sur le terrain, une stratégie politique à envisager pour la mission pourrait consister à se concentrer sur la création d'un environnement politique et sécuritaire qui soit propice à 1) l'obtention des dividendes de la paix pour la population du Mali et 2) la réforme des institutions de l'État de manière à leur donner un caractère plus inclusif et légitime. Pour atteindre cet objectif, le Conseil de sécurité devrait renforcer et élargir le rôle de la MINUSMA dans le processus politique.

Les participants ont également examiné la possibilité de renforcer la formulation de la résolution du Conseil de sécurité relative à la constitution des forces destinées à la mission afin de remédier aux lacunes persistantes constatées au niveau des capacités critiques, et ont débattu des moyens de définir plus clairement les rôles et responsabilités des divers partenaires de sécurité internationaux au Mali et dans les pays avoisinants, lesdits partenaires étant notamment la Mission de formation de l'Union européenne (EUTM), l'opération Barkhane et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Les participants ont estimé qu'outre les modifications proposées à l'énoncé du mandat, la hiérarchisation des priorités et l'application de méthodes permettant un ordonnancement plus précis des activités de la mission sur le terrain étaient des tâches qui pouvaient être accomplies sous la direction du représentant spécial du Secrétaire général. Il a été convenu que le représentant spécial devait exercer sa supervision sur toutes les composantes de la mission et examiner la mesure dans laquelle les activités correspondant à chacune d'entre elles contribuent directement à la promotion du processus politique, à la protection

des civils dans les zones à haut risque, et à l'élaboration de la stratégie de sortie de la mission. Cette personne devait ensuite fixer en conséquence les objectifs des mesures qu'elle prendrait.

RENFORCEMENT ET ÉLARGISSEMENT DU RÔLE DE LA MINUSMA DANS LE PROCESSUS POLITIQUE

Le Gouvernement algérien, qui a fourni une contribution déterminante en faisant office d'intermédiaire lors de la conclusion de l'accord de paix global pour le Mali a, à toutes fins pratiques, cessé de jouer le rôle de premier plan qu'il avait assumé dans le processus politique entrepris pour ce pays. Pour combler ce vide, il a été convenu qu'il est à la fois nécessaire et opportun que la MINUSMA élargisse son rôle politique en ne se contentant plus d'offrir ses bons offices, pour jouer un rôle moteur plus actif dans le processus politique en cours. Plus particulièrement, la MINUSMA devrait s'efforcer de soutenir les initiatives visant à rendre le processus politique plus inclusif et de mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix relatives à la gouvernance.

Le caractère exclusif de l'accord de paix est l'un des problèmes les plus importants à résoudre pour assurer la poursuite du processus politique et le rétablissement de la stabilité au Mali. La MINUSMA devrait intensifier les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'adoption de formules permettant aux acteurs non signataires, qu'ils soient armés ou non, de participer à la mise en œuvre de l'accord de paix. L'invitation adressée à des groupes tels que la Coordination des mouvements de l'entente pour qu'ils assistent aux réunions de la Commission technique de sécurité est un exemple du type d'activités auxquelles il conviendrait d'accorder la priorité et dont la portée pourrait être élargie.

La MINUSMA, de concert avec le Conseil de sécurité et d'autres États membres, devrait également augmenter fortement la pression sur les parties au conflit pour les amener à respecter leurs engagements en vertu de l'accord de paix. Les participants ont estimé d'un commun accord que les bons offices et la diplomatie de haut niveau devaient être assortis de la menace crédible de sanctions à l'égard des parties qui négligent de manifester la volonté politique de se conformer aux dispositions de l'accord. Les efforts déployés par la MINUSMA pour que soient arrêtés et poursuivis

les perturbateurs violents sur le terrain permettraient également de renforcer l'effet des initiatives entreprises pour inciter les parties à s'engager de nouveau en faveur du processus de paix.

Par ailleurs, la MINUSMA devrait s'efforcer d'établir des liens entre ses propres activités de médiation locales, combinées aux initiatives similaires de ses partenaires non gouvernementaux sur le terrain, et les processus politiques plus larges se déroulant au niveau national. Les participants ont noté que s'il est vrai que les mécanismes de médiation fonctionnant au niveau local sont des moyens efficaces d'empêcher temporairement que des actes de violence ne soient commis dans un avenir proche, ils n'offrent en fin de compte que des possibilités limitées lorsqu'il s'agit de lutter contre les causes de la violence tant que des réformes institutionnelles de portée plus large n'auront pas été menées à bien pour les soutenir. Compte tenu de l'influence qu'elle exerce aux niveaux local et national, la MINUSMA devrait entreprendre des initiatives diplomatiques de haut niveau pour faire en sorte que les doléances locales mises à jour grâce à ses efforts de médiation soient entendues, et pour qu'une suite leur soit donnée par les décideurs nationaux.

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ ET L'UTILITÉ DE L'ÉTAT

Selon plusieurs participants, l'ONU a, dès le début, sous-estimé le rôle que joue une gouvernance médiocre en créant un climat favorable à la violence et à l'instabilité au Mali. La répartition inégale des ressources, la marginalisation politique et économique de groupes clefs, la médiocrité des services fournis et l'insuffisance des moyens d'accéder à la justice ont favorisé l'apparition de mouvements insurrectionnels et, dans certains cas, la radicalisation. Des éléments armés ont profité du fait que les besoins de la population en matière de protection, de justice et de services ne sont pas satisfaits. Jusqu'à présent, ainsi que de nombreux participants l'ont fait observer, le soutien fourni par la MINUSMA à l'accord de paix a accordé trop d'importance aux éléments de cet instrument relatifs à la sécurité, au détriment des réformes institutionnelles et de gouvernance de portée plus large.

Pour répondre à ces besoins, le Conseil devrait charger la MINUSMA de soutenir en priorité les efforts visant à promouvoir une bonne gouver-

nance, à la fois dans le contexte de l'accord de paix et dans les domaines et contextes se situant en dehors du cadre de cet instrument. Ces efforts consistent notamment à promouvoir la décentralisation, à renforcer le caractère inclusif des institutions étatiques, par exemple par le biais d'une réforme du secteur de la sécurité, à assurer une meilleure répartition des ressources, et à aider l'État à faire la preuve de son utilité et à établir sa légitimité en fournissant des services de sécurité, de justice et d'autres prestations de base, par exemple dans les secteurs de la santé et de l'enseignement. De telles mesures devraient prévaloir sur celles visant à étendre symboliquement la présence de l'État, et elles revêtent une importance particulière en tant que moyens de maintenir et d'étendre l'autorité de l'État là où il est encore présent.

Il faudra que cette stratégie soit suffisamment souple pour remédier aux différentes causes de méfiance vis-à-vis de l'État dans diverses régions du pays. Dans le nord, l'extension de l'autorité de l'État exigera que des progrès tangibles soient accomplis en ce qui concerne la décentralisation de la gouvernance et la redistribution des ressources nationales. Dans le centre du pays et dans d'autres zones où les violences intercommunautaires sont particulièrement intenses, l'approche adoptée devrait viser essentiellement à protéger les moyens de subsistance et à fournir des services de justice et de réconciliation. Les participants ont fait valoir que l'extension de l'autorité de l'État dans cette région ne devrait pas être assurée à partir de Bamako, mais plutôt à partir de points d'entrée locaux où l'autorité et la légitimité de l'État n'ont actuellement plus cours ou sont contestées.

L'amélioration de la légitimité de l'État signifiera également qu'il faudra soutenir les efforts entrepris pour que ce dernier soit tenu responsable des abus qui lui sont imputés. Compte tenu du fait que la MINUSMA a pour mandat de soutenir les forces maliennes de défense et de sécurité, celle-ci est bien placée pour contribuer au renforcement du principe de responsabilité en cas de violations des droits de l'homme.

SOUTENIR LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

La réforme du secteur de la sécurité revêt une importance cruciale en tant que moyen d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix, d'aider l'État à établir sa propre légitimité,

et d'élaborer une stratégie de sortie pour la mission. Bien que cette réforme soit une entreprise de longue haleine dont l'accomplissement s'étalera sur des décennies pour produire des progrès durables, il est important que la mission définisse avec précision certaines composantes de cette réforme qui justifient un soutien pour peu qu'elles se prêtent à l'obtention de gains à court terme pour la population malienne. La MINUSMA devrait par conséquent aider le Gouvernement malien à élaborer une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Elle devrait également définir les composantes que les signataires de l'accord de paix sont enclins à mettre en œuvre dans le cadre de cette réforme (telles que l'attribution de quotas pour les effectifs militaires) et leur utilisation en tant que moyens de pression pour accomplir des progrès dans les domaines où les dividendes de la paix pourront être obtenus en faveur de la population.

METTRE L'ACCENT SUR LA CONSTITUTION DES FORCES

Il y a cinq ans, la MINUSMA avait été déployée en supposant qu'elle serait dotée des capacités et du matériel nécessaires pour accomplir son mandat avec succès. De nombreux participants ont déploré que ces conditions n'aient pas encore été satisfaites. Bien que le Conseil de sécurité ait utilisé, dans les mandats précédents, des formulations exhortant les États membres et le Secrétariat à accélérer le recensement et le déploiement de toutes les capacités nécessaires, les effectifs de la MINUSMA sont toujours inférieurs à l'effectif maximum autorisé, et ses moyens logistiques demeurent insuffisants.

À la demande du Secrétaire général, le Conseil a, en 2017, intensifié son action en faveur de la constitution d'une force stratégique au Mali, mais des lacunes importantes persistent. Les choses étant ce qu'elles sont, le Conseil devrait réitérer les profondes préoccupations qu'il éprouve au sujet de la nécessité de combler ces lacunes et de renforcer la capacité opérationnelle de la MINUSMA. Comme de nombreux participants l'ont souligné, il devrait également réitérer l'appel qu'il a lancé aux États membres pour qu'ils soutiennent les mesures prises par la mission pour procéder à l'achat et au déploiement des capacités dont elle a besoin pour exercer ses activités dans un environnement de plus en plus complexe et volatile.

DÉFINIR PLUS CLAIREMENT LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Au cours de la réunion, on a comparé le Mali à un laboratoire consacré aux interventions internationales conjointes. La MINUSMA exerce ses activités parallèlement à l'action menée par l'EUTM au Mali, au processus de médiation entrepris sous la direction de l'Algérie et avec le soutien de l'Union africaine, à la stratégie politique élargie de l'ONU pour la région du Sahel, aux initiatives du G5, et aux opérations des forces armées françaises. Le Conseil de sécurité devrait par conséquent examiner les options disponibles pour définir plus clairement les rôles et responsabilités de la mission en tenant compte des autres acteurs présents sur le terrain pour faire en sorte que la coordination des interventions soit efficace et éviter le risque que ces partenaires ne poursuivent des objectifs contradictoires.

Conclusion

Compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité et des élections présidentielles qui auront lieu en juillet, le Conseil de sécurité devrait profiter de l'occasion offerte par le renouvellement du mandat de la MINUSMA pour définir plus clairement ses objectifs et priorités stratégiques pour la mission. Ces priorités devraient viser à créer un environnement politique et sécuritaire tel que le Gouvernement malien puisse poursuivre les réformes institutionnelles nécessaires et que les acteurs nationaux soient en mesure de fournir les services et les dividendes de la paix que la population malienne mérite.

Avant toute autre chose, le Conseil de sécurité devrait renforcer et élargir le rôle de la MINUSMA dans le processus politique, en lui donnant les moyens d'entreprendre des activités ne se limitant plus à la fourniture d'un soutien à l'accord de paix, pour lui permettre de concevoir un processus politique plus inclusif mobilisant les acteurs signataires et non signataires. Le Conseil devrait également lancer un appel plus énergique aux États membres pour qu'ils se déclarent en faveur de l'achat et du déploiement des capacités et des matériels dont la MINUSMA a besoin pour assurer le succès de ses activités, et il devrait envisager de définir plus clairement le rôle à jouer par la MINUSMA pour assurer la sécurité par rapport

aux autres acteurs chargés de cette tâche sur le terrain.

Les dirigeants de la MINUSMA pourraient ensuite hiérarchiser et ordonnancer ses activités de manière à réaliser aussi efficacement que possible les objectifs définis par le Conseil, en tenant compte des réalités de la situation sur le terrain au Mali. Ils devraient s'acquitter de cette tâche en accroissant la pression exercée sur les groupes armés signataires pour qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'accord de paix,

en élargissant la gamme des possibilités offertes aux acteurs non signataires pour qu'ils participent au processus politique, en établissant des liens entre les efforts de médiation déployés au niveau local dans le centre du pays et le processus de prise de décision élargi au niveau national, en se concentrant sur l'établissement de la légitimité et de l'utilité de l'État, et en accordant une place prioritaire à la réforme des institutions du secteur de la sécurité.

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils dans les conflits s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

Freyung 3, 1010 Vienna, Austria

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

51-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour

P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org